



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Capinghem

SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-neuf juin, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOUIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir : P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, C. CABY>pouvoir à Ch. MATHON, F. TREDEZ>pouvoir à V. DUCOURAU, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR,

Absents excusés sans pouvoir : /

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part aux délibérations
19	19	15
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

La CAF du Nord propose à la commune de CAPINGHEM de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui a pour objectifs d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles ainsi que la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Sa signature conditionne le versement des bonus territoires en complément des prestations de service.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'intervention suivants :

- enfance,
- jeunesse,
- parentalité,
- handicap.

Le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la collectivité avec l'aide des services de la CAF du Nord et un comité de concertation sera mis en place.

OBJET DE LA DELIBERATION

CAF – SIGNATURE DE LA
CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE

CM 2023-06/2 D.05

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le 20/07/2023

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 059-215901281-20230629-2023062D05-DE



Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire

- à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord dont le projet est annexé à la présente délibération, cette convention prenant effet au 8 SEPTEMBRE 2023
- à signer les conventions d'objectifs et de financement afin de garantir le paiement des bonus territoire pour les équipements concernés, gérés par la collectivité ou ses prestataires.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent Ducourau
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Ducourau', written over a faint circular stamp.

Christian MATHON
Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mathon', written over a faint circular stamp.